



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1996/P/L.33/Add.1
11 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

POUR SUITE À DONNER

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1996
16-19 septembre 1996
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

Sri Lanka

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en janvier 1996, contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de pays de Sri Lanka, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à un million de dollars, ainsi qu'une recommandation concernant l'octroi d'un montant supplémentaire à prélever sur la masse commune des ressources pour financer le programme de pays approuvé, pour lequel le solde de la masse commune des ressources approuvées n'est pas suffisant pour financer le programme pendant la période prévue. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver :

a) Un montant de 5 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 10 500 000 dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 1997 à 2001;

a) Un montant supplémentaire de 67 649 dollars à prélever sur la masse commune des ressources pour la période 1992 à 1996 afin d'atteindre les objectifs du programme de pays, initialement approuvés par le Conseil.

*E/ICEF/1996/18.

**La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1995. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 1996 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2).

DONNEES DE BASE
(1994, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, 0 à 15 ans)	6
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	19
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	15
Insuffisance pondérale (% modérée et % sévère) (1993)	38
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissance vivantes) (1990)	140
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (1995)	93/87
Taux d'inscription à l'école primaire (% net, masculin/féminin)	../..
Pourcentage des élèves de première année qui atteignent la cinquième année (%) (1992)	92
Accès à de l'eau potable (%) (1992)	53
Accès aux services de santé (%) (1980)	93
PNB par habitant (1994)	640 \$
Enfants d'un an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
la tuberculose :	86 %
la diphtérie, la coqueluche et le tétanos :	88 %
la rougeole :	84 %
la poliomyélite :	88 %
Femmes enceintes vaccinées contre :	
le tétanos :	79 %

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. La note de pays concernant Sri Lanka, soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996 (E/ICEF/1996/P/L.33) insistait sur le fait que même si des gains importants ont été réalisés en matière de survie de l'enfant, la qualité de ladite survie et les inégalités régionales, par exemple dans les exploitations, continuent de poser des problèmes. La méconnaissance de l'expansion rapide du VIH/sida et la poursuite du conflit armé pourraient menacer les résultats enregistrés jusqu'à présent.
2. Dans le pays, le taux de malnutrition est élevé et deux sur cinq enfants de moins de cinq ans sont touchés. Même si les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire sont satisfaisants, la qualité de cet enseignement est médiocre. C'est pourquoi la nécessité de poursuivre les efforts visant à réduire la malnutrition et à améliorer la qualité de l'enseignement primaire a été reconnue comme une priorité.
3. Le conflit dans le nord et l'est du pays s'est intensifié en 1995 et en 1996, ce qui a entraîné une augmentation importante du nombre de personnes déplacées. Plus de 500 000 enfants ont été déplacés depuis 1990. Le gouvernement a pu maintenir les services de base pour ce qui est de la santé et de l'enseignement dans les zones déchirées par le conflit ainsi que la fourniture des rations alimentaires, y compris aux personnes déplacées. Le remplacement des infrastructures détruites et le fardeau que représentent les lourdes dépenses militaires constituent toujours de redoutables difficultés.
4. Plus de 500 000 personnes vivent dans des exploitations où les indicateurs, en particulier les taux de mortalité infantile et maternelle, sont le double des moyennes nationales. Plus de 90 % des femmes font partie de la main-d'oeuvre, ce qui entraîne des conséquences négatives pour les soins maternels et infantiles. L'isolement géographique des exploitations rend également difficile l'accès à des soins de santé maternelle satisfaisants.
5. Sri Lanka a été un des premiers pays à élaborer un programme national d'action en faveur de l'enfance. Le gouvernement s'est toujours préoccupé du bien-être des femmes et des enfants et traditionnellement consacre une partie importante de son budget au développement du secteur social. Le pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et promulgué une Charte des enfants, ainsi que plusieurs lois relatives à la protection de l'enfance. Le débat mené au sujet de la Convention a mobilisé l'attention de l'opinion publique sur les questions de protection de l'enfance, notamment les chocs

psychologiques et les bouleversements dus au conflit armé, les enfants soldats, l'exploitation sexuelle et les mauvais traitements, dont sont victimes en particulier les filles, et l'emploi d'enfants comme main-d'oeuvre. Bien que des efforts supplémentaires s'imposent, le gouvernement a déjà fourni un appui à des centres de réadaptation pour les enfants traumatisés, perfectionné la législation nationale sur le viol, l'avortement, l'inceste et l'exploitation sexuelle des enfants; il a également assuré une formation aux fonctionnaires de la police.

COOPERATION AU PROGRAMME, 1992-1996

6. Comme prévu, le gouvernement assumera la responsabilité totale en ce qui concerne l'achat de tous les antigènes après 1996. L'UNICEF, grâce à un financement assuré par Rotary International, a favorisé les campagnes d'éradication de la poliomyélite par des journées nationales de vaccination, en 1995 et en 1996. Aucun cas de poliomyélite n'a été recensé depuis 1993 et le tétanos néonatal a été éliminé. L'UNICEF a également contribué à sensibiliser les jeunes aux dangers du VIH/sida dans le cadre du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (UNAIDS).

7. Le gouvernement s'est également chargé de la production et de la distribution de sels de réhydratation orale (SRO). Les activités de communication ont contribué à maintenir un fort degré de sensibilisation à la nécessité de la thérapie de réhydratation orale et plus de 85 % des mères savent comment préparer et utiliser ces SRO.

8. La stratégie générale en ce qui concerne la nutrition a été multisectorielle, faisant intervenir les gouvernements et les partenaires locaux, y compris des organisations non gouvernementales (ONG), dans les secteurs de la santé, de l'eau, de l'agriculture et de l'éducation. Des activités permanentes comme le plaidoyer, la surveillance de la croissance et de l'enseignement ont contribué à faire prendre conscience du fait que la malnutrition n'est pas simplement expliquée par la pauvreté et qu'elle peut être réduite sensiblement par des améliorations apportées à la santé, à l'assainissement et aux méthodes de soins. Les activités nutritionnelles ont bénéficié d'un appui partiel du gouvernement de la Norvège et du Comité des Pays-Bas pour l'UNICEF.

9. Le programme participatif d'amélioration de la nutrition, qui met l'accent sur l'action communautaire, a réussi à encourager des changements de comportement pendant les essais sur le terrain et il a été élargi de manière à prendre en charge quelque 50 000 personnes dans 25 divisions. Cette approche va être adoptée pour d'autres activités de développement entreprises par le gouvernement et favorisées par des donateurs. L'UNICEF a fourni un appui pour la mise au point d'une méthodologie et de documentation pour le programme. Quelque 90 % des mères accouchent dans des établissements publics ou privés et plus de 60 % de tous les accouchements ont lieu maintenant dans des hôpitaux "amis des bébés". D'autres composantes du programme de nutrition insistaient sur la nécessité de l'allaitement maternel exclusif.

10. Les activités de plaidoyer de l'UNICEF ont mieux fait comprendre à l'opinion publique la nécessité de procéder à la iodisation universelle du sel. Une législation à ce sujet est entrée en vigueur au milieu de l'année 1995 malgré l'opposition de certains producteurs. L'UNICEF a fourni du matériel et un soutien technique aux producteurs des secteurs public et privé en vue d'améliorer la qualité du sel et au Ministère de la santé pour exercer une surveillance sur les niveaux des carences consécutives à l'insuffisance en iode et pour assurer le respect de la législation. La moitié des consommateurs ayant fait l'objet d'une enquête en 1995 consommaient du sel iodisé.

11. Le soutien fourni par l'UNICEF dans le domaine de l'éducation visait à améliorer la qualité de l'enseignement primaire et à augmenter les possibilités des élèves du primaire n'ayant pas achevé leur scolarité. Au nombre des activités figuraient notamment la création de 90 nouveaux centres de d'alphabétisation/apprentissage et celle de bibliothèques communautaires qui complétaient d'autres activités appuyées par des donateurs, et entreprises sous l'égide du Ministère de l'éducation. Un programme

d'enseignement a été élaboré pour une formation participative à la solution des conflits dans le cadre du programme national. L'UNICEF a appuyé la mise au point d'une approche visant à assurer le développement du jeune enfant à la maison.

12. Des donateurs, surtout les Gouvernements canadien et allemand ainsi que le Comité japonais pour l'UNICEF, ont favorisé la construction de puits et de latrines pour quelque 900 000 personnes grâce à des projets d'urgence ou de zone. Des groupes communautaires ont assuré l'entretien de pompes à main et des trousseaux à outils ont été distribués. Une base de données nationale a été mise en place.

13. Malgré des difficultés de coordination, des approvisionnements et des services ont été assurés à un million ou presque million de personnes déplacées, avec des dons faits par les Gouvernements australien, canadien, allemand et suédois. L'UNICEF a plaidé avec succès pour l'adoption d'une politique visant à ne pas séparer les enfants de leurs familles et à assurer leur éducation, et a contribué aux activités axées sur l'aide à fournir aux parents pour traiter les conséquences des chocs psychologiques subis par leurs enfants. L'UNICEF a travaillé avec les médias et les ONG pour attirer l'attention sur les mauvais traitements infligés aux enfants et sur la main-d'oeuvre enfantine, mais une évaluation plus précise de l'ampleur du problème s'impose, ainsi qu'un soutien pour mobiliser l'action au niveau communautaire. L'UNICEF a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement, les médias, l'association Save the Children Fund (Royaume-Uni), Redd Barna et Sarvodaya, une ONG locale, pour sensibiliser davantage l'opinion publique à l'exploitation sexuelle des enfants et empêcher cette dernière. Une législation a été promulguée et de la documentation élaborée pour assurer une formation aux fonctionnaires de la police.

Enseignements tirés de l'expérience

14. La stratégie du programme devrait consister à augmenter les moyens du gouvernement grâce à la formation de personnel à tous les niveaux. L'accent devrait être mis en priorité sur les questions de développement et de protection, c'est-à-dire nutrition et problèmes liés au conflit. Etant donné qu'une amélioration de la nutrition est le résultat d'activités multisectorielles, il est nécessaire d'améliorer les liens et la coordination du programme entre les institutions et d'accorder un rang plus élevé de priorité aux questions de coordination dans le programme politique.

15. Une sensibilisation accrue des partenaires aux questions relatives à la protection de l'enfance, notamment à celle des enfants placés dans des circonstances particulièrement difficiles, a permis d'améliorer les méthodes adoptées pour les questions de protection. Il s'agit notamment de favoriser l'application des lois, de mobiliser et de former les fonctionnaires du système judiciaire, les hommes politiques, les ONG, les parents et les groupes communautaires pour augmenter cette prise de conscience.

RECOMMANDATION CONCERNANT L'OCTROI DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES À PRÉLEVER SUR LA MASSE COMMUNE DES RESSOURCES POUR LE PROGRAMME DE PAYS APPROUVÉ, 1992-1996

Besoins de financement annuels

(en dollars des Etats-Unis)

<u>Cycle actuel</u> <u>du programme</u>	<u>Financement à partir de</u> <u>la masse commune des</u> <u>ressources approuvées</u>	<u>Financement</u> <u>supplémentaire</u> <u>proposé</u>
1992-1996	6 875 000	67 649

16. L'actuel programme de pays pour Sri Lanka couvrant la période 1992 à 1996 a été approuvé par le Conseil d'administration en 1992 avec une allocation de 6 875 000 dollars prélevée sur la masse commune des ressources et un montant de 24 058 000 dollars en fonds supplémentaires (E/ICEF/1992/P/L.27). Afin d'atteindre plus rapidement les objectifs fixés pour la moitié de la décennie, spécialement dans les zones les plus déshéritées telles que les plantations, les plafonds du programme pour 1993 et 1994 ont été relevés. C'est pourquoi les

fonds disponibles seront épuisés avant la fin du cycle du programme et un financement supplémentaire de 67 649 dollars est nécessaire pour mener à bien les tâches entreprises dans les domaines de la maternité sans risques, de la surveillance de la croissance, ainsi que les activités participatives au niveau de la communauté concernant la nutrition et les soins aux enfants.

COOPERATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1997-2001

Estimations des dépenses annuelles

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>Total</u>
<u>Masse commune des ressources</u>						
Santé	255	235	208	180	180	1 058
Nutrition	330	350	362	360	360	1 762
Éducation	119	115	118	123	85	560
Développement du jeune enfant	11	15	12	7	5	50
Programme axé sur les femmes	25	25	40	70	60	220
Enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles	25	25	25	25	25	125
Plaidoyer	50	50	50	50	70	270
Planification et suivi	50	50	50	50	80	280
Appui au programme	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>135</u>	<u>675</u>
Total partiel	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>5 000</u>
<u>Fonds supplémentaires a/</u>						
Santé	200	200	200	200	200	1 000
Nutrition	600	600	600	600	600	3 000
Éducation	100	100	100	100	100	500
Enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles	100	100	100	100	100	500
Programme de zone	200	200	200	200	200	1 000
Secours d'urgence	850	850	850	850	850	4 250
Participation de l'enfant	50	50	50	50	50	250
Total partiel	<u>2 100</u>	<u>2 100</u>	<u>2 100</u>	<u>2 100</u>	<u>2 100</u>	<u>10 500</u>
Total	<u>3 100</u>	<u>3 100</u>	<u>3 100</u>	<u>3 100</u>	<u>3 100</u>	<u>15 500</u>

a/ A ce chiffre viennent s'ajouter des projets à financer à l'aide de fonds supplémentaires déjà disponibles comme indiqué dans le tableau à la fin du document.

17. Sri Lanka a déjà obtenu des réalisations durables qui pourraient permettre de dépasser le stade de la survie, d'universaliser les gains en matière de survie de l'enfant dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant et, en priorité, de concrétiser les droits de ce dernier au développement et à la protection. L'objectif général du programme proposé sera de soutenir les efforts du gouvernement pour conserver les gains en matière de survie et augmenter la capacité de la communauté et du gouvernement à garantir le développement et la protection de l'enfant. La malnutrition et la qualité de l'enseignement primaire constitueront les éléments les plus importants du programme concernant le développement de l'enfant. Pour ce qui est de la protection de l'enfance, on s'efforcera de remédier aux conséquences du conflit par des secours d'urgence et des activités de réadaptation. Un soutien aux journées nationales de vaccination et de nutrition constituera la partie essentielle du programme de base qui sera financée par des fonds prélevés sur la masse commune des ressources. Des fonds supplémentaires permettront d'élargir la portée du programme. Les projets de secours d'urgence et les programmes de zone seront entièrement tributaires des fonds supplémentaires.

18. Le cadre conceptuel pour le programme de pays proposé s'inspire d'une approche fondée sur le respect des droits, et des programmes sectoriels correspondant au droit à la survie, à la protection, au développement et à la participation. Les programmes traitant de la survie de l'enfant portent également sur la santé. Ceux concernant le développement englobent la nutrition, l'éducation et le développement du jeune enfant. Les droits à la protection sont pris en compte grâce à des interventions pour les enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles. D'autres programmes pluridisciplinaires porteront sur la survie, la protection, le développement et la participation et englobent ceux concernant les femmes, les programmes de zone, les secours d'urgence, le plaidoyer ainsi que la planification et le suivi.

Survie de l'enfant (santé)

19. Le programme fournira une assistance pour permettre d'atteindre les objectifs concernant la santé génésique formulés par la Conférence internationale sur la population et le développement. Au nombre des projets principaux qui seront financés à partir de la masse commune des ressources figure le programme élargi de vaccination (PEV), dont le but est d'éradiquer la poliomyélite et la rougeole et d'assurer une immunisation totale. Le programme concernant l'assistance pour une maternité sans risques sera axé sur l'amélioration de la qualité des services. Dans le domaine du VIH/sida, l'UNICEF soutiendra l'élaboration d'une documentation pédagogique et la formation de moniteurs pour faciliter les changements de comportement, qui toucheront 85 % de la population adolescente au titre du Programme commun coparrainé des Nations Unies.

Développement de l'enfant (nutrition, éducation et développement du jeune enfant)

20. L'objectif principal est l'éducation nutritionnelle pour le personnel des services publics, les responsables politiques, les familles et le grand public. La stratégie à cet effet visera la mise en place de capacités, essentiellement au niveau des autorités locales et des communautés, afin de réduire la malnutrition et d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire. Cette stratégie devrait déboucher sur l'habilitation des communautés, favorisée par des activités de plaidoyer et des campagnes d'information nationales. L'élaboration des programmes d'enseignement pour les écoles et instituts pédagogiques contiendront de nouveaux concepts sur les causes de la malnutrition. Les activités générales en matière de plaidoyer porteront sur l'élaboration de cadres conceptuels, la formation et les campagnes de sensibilisation du public.

21. Le programme appuiera les activités de surveillance de la croissance et de promotion pour tous les enfants âgés de moins de cinq ans. La mobilisation et l'habilitation des communautés pour les évaluations, les analyses et les mesures locales amélioreront la situation nutritionnelle de 50 % dans la moitié des quelque 290 divisions du pays. Une propagande et un soutien continus pour favoriser l'initiative "hôpitaux amis des bébés" devraient entraîner une augmentation du taux de l'allaitement maternel d'au moins 50 %. En outre, la propagande et la formation en faveur de cet allaitement seront aussi prises en charge par d'autres composantes du programme. L'incidence de la diarrhée, une des causes principales de la malnutrition, sera réduite de moitié grâce à une éducation en matière d'hygiène, l'assainissement et à la fourniture d'eau potable dans les quelque 145 divisions cibles. L'UNICEF appuiera les initiatives prises par le gouvernement à l'échelle nationale pour lutter contre les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques grâce à la formation du personnel de santé. L'éducation nutritionnelle, la mobilisation des communautés et la promotion de l'allaitement maternel seront financés à partir de la masse commune des ressources, et les autres activités dépendront du financement supplémentaire.

22. Le programme vise à améliorer la qualité de l'enseignement primaire en renforçant la capacité du Ministère de l'éducation en matière de politique et de stratégie. Il mettra en place une structure d'information pour améliorer les méthodes d'enseignement et les programmes, ainsi que la communication entre le Ministère et les autorités compétentes de province et de zone. Un

soutien sera accordé pour l'élaboration de méthodologies destinées aux écoles défavorisées et, notamment, des méthodes actives et participatives axées sur l'enfant, spécialement pour l'enseignement à plusieurs niveaux. Ces méthodologies seront incorporées dans les programmes nationaux de formation des enseignants. Le projet relatif au développement du jeune enfant à la maison améliorera les compétences et les motivations grâce à la formation du personnel des instituts pédagogiques et à l'élaboration de matériel pédagogique culturellement satisfaisant, à l'intention des parents pour leur montrer comment éveiller de bonne heure un enfant à la maison, en utilisant les expériences de la vie quotidienne et de la vie en famille. La masse commune des ressources financera des activités telles que l'élaboration de méthodologies et de documentation, avec un appui à la formation et à l'expansion de la mise en oeuvre, en fonction des fonds supplémentaires disponibles.

Protection de l'enfant (enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles et programme axé sur les femmes)

23. L'objectif d'un projet concernant la prévention des mauvais traitements infligés aux enfants et de l'exploitation dont ils sont victimes est de renforcer la protection légale des intéressés par la formation des agents du service judiciaire, de la police, des décideurs, des exécutants et des législateurs ainsi que par des réformes légales, l'application des lois, et de la mobilisation des communautés pour résoudre les problèmes que posent le travail des enfants ainsi que leur exploitation sexuelle. Un deuxième projet portera sur les activités de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, en vue de sensibiliser les esprits aux questions de genre et à la réduction de la violence contre les femmes et les enfants et, notamment, la poursuite des efforts pour assurer une meilleure protection juridique, une prise de conscience plus précise des droits de la femme et l'utilisation généralisée de l'analyse des genres dans les exercices de planification et de mise en oeuvre de tous les autres programmes bénéficiant du soutien de l'UNICEF.

Participation de l'enfant (plaidoyer)

24. Cet élément sera traité grâce à des activités multisectorielles, notamment par le soutien à la formation, la production de documentation de propagande et l'intervention des médias. En particulier, la formation des enseignants et les programmes scolaires seront modifiés pour faciliter et favoriser la pleine participation des étudiants.

Enfants et femmes dans les exploitations (programme de zone)

25. Le principal objectif de ce programme sera d'assurer le renforcement de certaines unités médicales dans des exploitations choisies, avec un ensemble de moyens de soutien pour faciliter la fourniture de services dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la puériculture. Le forfait prévoit du matériel et des médicaments pour améliorer les soins prénatals et postnatals et le programme élargi de vaccination (PEV), la mise en place de moyens grâce à la formation de sages-femmes, d'assistants médicaux, de volontaires, du personnel des ONG locales et de celui des crèches. Les apports au projet dépendront des fonds supplémentaires et compléteront le soutien fourni par d'autres donateurs, lequel porte en grande partie sur l'infrastructure physique.

Enfants touchés par le conflit (secours d'urgence)

26. Le projet comportera les éléments suivants : secours d'urgence, développement de l'enfant et relance des services de base. Les activités relatives à la protection de l'enfant viseront à rendre aux familles déplacées tous leurs moyens d'action. Cette composante sera entièrement tributaire du financement supplémentaire.

Suivi et évaluation

27. Les examens trimestriels, annuels et à mi-parcours du programme continueront d'être organisés conjointement par le gouvernement et l'UNICEF pour évaluer les progrès, analyser et recenser les contraintes et les

possibilités et procéder aux ajustements nécessaires. Des études et des évaluations spécifiques permettront d'apprécier le déroulement et l'impact du programme. Une analyse des coûts sera entreprise pour toutes les composantes du projet. En l'an 2000, on procédera à une évaluation des réalisations dans l'optique des objectifs de la décennie.

Gestion du programme

28. Le Département des ressources extérieures du Ministère des finances, qui est actuellement le contact gouvernemental pour l'UNICEF, sera chargé d'assurer la coordination générale du programme de pays. Le Ministère s'assurera que la contribution du gouvernement en termes de financement, de ressources humaines et matérielles est disponible. Il veillera également à réaliser et maintenir l'intégration et la coordination nécessaires entre les différentes composantes du programme. D'autres ministères sectoriels seront chargés de la mise en oeuvre des programmes relevant de leur compétence. Les programmes dans les zones touchées par le conflit seront mis en oeuvre par les services du gouvernement et par les ONG. L'UNICEF détachera deux fonctionnaires de statut international pour surveiller les activités de secours d'urgence et de réhabilitation.

TABLEAU
 POSTES ET DEPENSES DE PERSONNEL DANS LE BUDGET-PROGRAMME

Sections/domaines du programme et sources de financement	Budget-programme (en milliers de \$)			Postes a/										Dépenses de personnel b/ (en milliers de \$)				
	MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total	
																		MC
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																		
Nutrition	1 762			1 762	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0,0	0,0	0,0	
Santé	1 058			1 058	0	0	0	1	0	0	1	1	1	3	692,6	242,1	934,7	
ENDCPD	125			125	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0,0	250,3	250,3	
Education	560			560	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Programme de zone	0			0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	163,5	163,5	
Secours d'urgence	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Plaidoyer	270			270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Planification/suivi	280			280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,0	130,8	130,8	
Soutien au programme	675			675	0	0	0	0	0	0	0	2	5	7	0,0	528,9	528,9	
Participation de l'enfant	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Développement du jeune enfant	50			50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Programme axé sur les femmes	220			220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL, MC	5 000			5 000	0	0	0	1	0	0	0	1	6	9	692,6	1 315,6	2 008,2	

Sections/domaines du programme et sources de financement	Budget-programme (en milliers de \$)				Postes a/										Dépenses de personnel b/ (en milliers de \$)				
	MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI			Total	AI	Locaux	Total		
											AI	AN	SG						
FONDS SUPPLEMENTAIRES :																			
Nutrition		249	3 000	3 249	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	2	4	627,0	204,2	831,2
Santé		0	1 000	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
ENDCFD		0	500	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Éducation		0	500	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Programme de zone		377	1 000	1 377	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	3	0,0	236,9	236,9
Secours d'urgence		0	4 250	4 250	0	0	0	1	1	0	0	2	2	3	7	7	1 319,5	405,4	1 724,9
Plaidoyer		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Planification/suivi		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Soutien au programme		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Participation de l'enfant		0	250	250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Développement du jeune enfant		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Programme axé sur les femmes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
TOTAL FS		626	10 500	11 126	0	0	0	1	2	0	0	3	4	7	14	14	1 946,5	846,5	2 793,0
TOTAL MC+FS	5 000	626	10 500	16 126	0	0	0	2	2	0	0	4	10	16	30	30	2 639,1	2 162,1	4 801,2

Sections/domaines du programme et sources de financement	Budget-programme (en milliers de \$)		Postes a/										Dépenses de personnel b/ (en milliers de \$)						
	MC	FSD NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total			
																	D1/L7	D1/L6	P/L5
BUDGET ADM. ET D'APPUI AU PROGRAMME			1 802,5	0	0	1	1	0	0	2	2	12	16	1 449,7	1 307,2	2 756,9			
TOTAL GENERAL (MC+FS+ADM)				0	0	1	3	2	0	6	12	28	46	4 088,8	3 469,3	7 558,1			
Nombre de postes et dépenses de personnel : Cycle du programme en cours A la fin du cycle du programme proposé (à titre indicatif seulement)																			
													5	14	30	49			
													6	12	28	46	4 088,8	3 469,3	7 558,1

MC = masse commune des ressources;
 FS = fonds supplémentaires;
 FSD = fonds supplémentaires disponibles;
 NFS = nouveaux fonds supplémentaires;
 AI = administrateur international;
 AN = administrateur national;
 SG = services généraux;
 ADM = administration

a/ Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.
 b/ Sauf assistance temporaire et heures supplémentaires; comprend les coûts relatifs aux Volontaires des Nations Unies.